

MAIRIE 37800 SAINT-EPAIN ☎ 02-47-65-80-21



reçu d'inscription

sol n°



DEMANDE D'EMPLACEMENT

LUNDI DE PÂQUES 21 avril 2025 à ST EPAIN (37)

MANÈGE, STAND FORAIN ou VENTES DE PRODUITS

**par des PROFESSIONNELS RÉPERTORIÉS À UN REGISTRE
(Commerce ou Métiers)**

Je soussigné (e) :

NOM Prénom

Agissant en qualité de Raison sociale

Demeurant à :

..... ☎

Adresse Mail :

R. C. n°: SIRET n°:

Délivré le:

par: N.B : votre carte professionnelle sera

Véhicule matricule n°: présentée sur place (obligatoire)

marque/type

Demande à Mme le Maire de ST EPAIN l'autorisation de tenir un EMPLACEMENT:

Pour la vente de : (mention obligatoire)

Nombre d'emplacements à 23 €

(aucune inscription ne sera prise sans le paiement correspondant).

ATTENTION,

tout emplacement non installé à 8h sera considéré vacant et réattribué

**Ci-joint règlement, par chèque libellé à l'ordre du TRÉSOR PUBLIC et posté à :
MAIRIE 27 Grande Rue 37800 ST-EPAIN avant le vendredi 11 avril 2025.**

Je déclare avoir pris connaissance de la législation en vigueur (loi du 30/11/87 relative à la prévention et à la répression du recel et organisant la vente ou l'échange d'objets mobiliers)

Fait à SAINT-EPAIN, le

(signature du demandeur)

(cachet de l'entreprise).

N.B. Un récépissé vous sera remis lors du contrôle sur place. Afin de respecter la législation en matière de marchés à la brocante, soumis à autorisation municipale, les renseignements fournis par les exposants seront consignés sur un cahier paraphé qui sera remis à la Sous-Préfecture de CHINON pour être contrôlé.